



Administrateur délégué

Service Audit interne, Qualité, Prévention et Service de médiation (AIQP)

Le service comporte 4 cellules :

La cellule Audit interne (02/211 82 33) constitue le pivot du système qualité et de contrôle interne. Elle veille en permanence à la qualité et à l'efficacité des processus de l'AFSCA. Il relève donc de la mission du Service d'audit interne de fournir au Management l'assurance raisonnable que ces processus fonctionnent de manière efficace et efficiente.

La cellule Qualité – Environnement (02/211 82 38 - quality@favv-afscs.be)

Afin d'assurer la qualité de ses activités et de ses services, l'AFSCA a décidé de mettre en œuvre un système de management intégré de la qualité sur base des normes de qualité ISO 9001 pour les processus réalisés à l'Administration centrale principalement et selon les normes ISO 17020, ISO 17025 et ISO 17043 pour les contrôles, analyses, et activités d'étalonnage. Le réseau qualité de l'AFSCA est constitué d'un responsable qualité au niveau de l'Administrateur délégué qui reçoit de l'aide des responsables qualité et coordinateurs qualité des quatre administrations (Contrôle, Laboratoires, Services généraux et Politique de Contrôle). Ils occupent que le système de management intégré de la qualité soit développé, implémenté et maintenu dans tous les services de l'AFSCA.

Le Service de médiation (0800/13 455 - Servicemediation@favv-afscs.be)

Le Service de médiation traite les plaintes des opérateurs dans un souci d'amélioration continue relatif aux actions et le fonctionnement des services de l'AFSCA. L'AFSCA attache beaucoup d'importance à la qualité de ses services. Les plaintes constituent une source d'inspiration inestimable concernant les services prestés par l'AFSCA, son fonctionnement et la manière dont ceux-ci sont perçus de l'extérieur.

Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) (02/211 82 26 - SIPPT-IDPBW@favv-afscs.be) assiste l'employeur avec l'élaboration d'une politique de prévention et de bien-être. L'AFSCA veut être un employeur attractif et inspirant pour les collaborateurs. Elle s'engage à contribuer activement à la satisfaction et au bien-être du personnel tout en investissant dans un environnement de travail adéquat et agréable qui est sécurisé au maximum et qui accorde une attention particulière aux valeurs qui contribuent à une politique favorable en matière de bien-être psychosocial.